



VILLE DE SAINTE-ADELE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 février 2024, le projet de règlement 1314-2021-PIIA-2 modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117).

Pour faire suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 12 mars 2024, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'OBJET de ce règlement vise à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117).

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la ville. Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 21 février 2024

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste